

English/Anglais	French/Française
<p>Question #1:</p> <p>What are the authorize technic to delimitate the vista, do we have to use a surveyor services, or can the vista limits be delimited with measuring tape?</p> <p>Answer #1:</p> <p>The vista is 10 feet wide on each side of the international border, the border needs to be marked on the ground with survey instrument when there is no intervisibility between the markers (trees, mountain...), the 10 foot limit can be measured with a measuring tape</p>	<p>Question #1:</p> <p>Quels sont les méthodes permises pour la délimitation de l'emprise à traiter . doit-on faire obligatoirement appel à un arpenteur , ou la limite de l'emprise peut-être délimitée avec des rubans à mesurer ?</p> <p>Réponse #1 :</p> <p>L'éclaircie (emprise) est de 10 pieds de chaque côté de la frontière international, la frontière doit être établie au sol à l'aide d'instrument d'arpentage quand il n'y a pas d'inter visibilité entre les bornes (arbres, montagne...), le 10 pieds est fait avec un ruban à mesurer.</p>
<p>Question #2 :</p> <p>Can you provide me coordinates of the zone to be able to do an aerial reconnaissance?</p> <p>Answer #2:</p> <p>The section of the vista to be cleared along the International Boundary between the Province of Quebec and the State of Vermont extends from a point located 20 metres east of monument 572-24 (45°00'16.1"N, 72°15'19.8"W) and following the boundary westerly to a point located 30 metres west of monument 634 (45°00'55.3"N, 73°05'26.6"W)</p>	<p>Question #2 :</p> <p>Pouvez vous m'indiquer des coordonnées pour une visite aérienne de la zone à traiter le 23 juin en p.m.</p> <p>Réponse #2 :</p> <p>Le segment de la percée qui doit être dégagé sur la frontière internationale entre la province de Québec et l'état du Vermont s'étend d'un point situé à 20 mètres à l'est de la borne frontière 572-24 (45°00'16,1"N, 72°15'19,8"O), et suit la frontière en direction ouest jusqu'à un point situé à 30 mètres à l'ouest de la borne frontière 634 (45°00'55,3"N, 73°05'26,6"O)</p>
<p>Question #3 :</p> <p>Must all cut material be chipped on the width of the vista?</p> <p>Answer #3:</p> <p>All branches are to be disposed of by chipping and/or removal to permissible dumping areas when work is carried out along cultivated fields and roads, at border crossings or near dwellings, unless directed otherwise by the Project Authority (or his authorized representative).</p>	<p>Question #3 :</p> <p>Est-ce que tout les débris coupés doivent être déchiquetés sur la totalité de la limite ?</p> <p>Réponse #3 :</p> <p>Lorsque les travaux sont effectués près des terres cultivés, des postes frontaliers, ou des bâtiments, L'entrepreneur devra s'assurer que tous les résidus de la coupe seront déchiquetés et/ou transportés dans une décharge, à moins d'en être informé autrement par le responsable du projet (ou un représentant autorisé).</p>
<p>Question #4 :</p> <p>Must all workers possess a passport to work on the contract?</p> <p>Answer #4:</p> <p>All workers must have the proper documentation (passport or enhanced licence or etc.) and the authorization to enter the USA at all time while working on the contract</p>	<p>Question #4 :</p> <p>Est-ce que les travailleurs doivent posséder un passeport pour faire ce contrat ?</p> <p>Réponse #4 :</p> <p>Tous les travailleur doivent avoir la documentation (passeport ou permis plus ou etc) et l'autorisation d'entrer aux États-Unis en tout temps lors de la réalisation des travaux</p>

English/Anglais	French/Française
<p>Question #5 :</p> <p>Does the bidder need to provide bond warranty for the project? If yes, in what form?</p> <p>Answer #5:</p> <p>No bond warranty is needed at the time of bidding. But the contracting officer is authorized to request documentation stating that the company is in good standing and can do the work for the price they are quoting</p>	<p>Question #5 :</p> <p>Est-ce que nous devons fournir une garantie de soumission pour ce projet ? Et si oui sous quelle forme ?</p> <p>Réponse #5 :</p> <p>Aucune garantie n'est demandée au moment de la soumission. Cependant, de la documentation supplémentaire démontrant le bien-être financier de la compagnie et que cette dernière est capable de réaliser les travaux selon sa soumission</p>